



DATE DE PUBLICATION : 8 février 2017

Le directeur des Entreprises

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSET, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Alain GERBIER le 9 janvier 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Pierre VILLETTELLE, chef de l'Observatoire des entreprises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités de l'Observatoire des entreprises dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 10 janvier 2017

Alain GERBIER